

APPEL A PROJETS « VAUCLUSE TERRITOIRES DE DEMAIN » PHASE 2023-2026

THEMATIQUES ELIGIBLES

Dans le cadre des compétences du Département en matière de solidarité territoriale et en cohérence avec les Schémas Départementaux sectoriels existants : Vélo, Covoiturage, Tourisme, Sports, Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux activités de pleine nature, Espaces Naturels Sensibles, Culture, Lecture publique, Cohésion sociale et autonomie, Enfance jeunesse, Habitat.

- **Transition climatique et énergétique**

- Mise en œuvre des actions inscrites dans les Plans Climat-Air-Energie Territoriaux (PCAET) des intercommunalités ou les Contrats de Transition Ecologique (CTE) d'un territoire ;
- Projets innovants s'inscrivant dans une démarche de transition énergétique liée à des projets d'efficacité énergétique, de substitution des énergies fossiles, de développement des énergies renouvelables ou de récupération (réseau de chaleur...) ;
- Opérations de rénovation thermique et énergétique des bâtiments et installations publics, apportant un gain énergétique identifié, opérations favorisant le confort d'été (hors climatisation) ;
- Opérations de réhabilitation ou d'aménagement bâtimementaires engagées dans une démarche de labellisation (BDM, E+C-...), utilisant des matériaux biosourcés ou recyclés... ;
- Végétalisation des espaces et bâtiments publics (cour et abords d'établissements collectifs d'accueil de jeunes enfants, espaces urbanisés...), désimperméabilisation et/ou désartificialisation des sols ;
- Développement de la mobilité durable :
Type de projets attendus → transport en commun, piétonisation, pistes cyclables, aires de covoiturage, autopartage, acquisition de flotte de véhicules électriques, installation de bornes de recharge électrique...).

- **Attractivité et proximité**

- Maintien ou développement de services de proximité :
Type de projets attendus → équipements sportifs, culturels, équipements en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, etc... ;
- Amélioration du cadre de vie :
Type de projets attendus → opération de requalification, création ou aménagement d'espaces publics, parcs et jardins publics, parcours de santé, etc... ;

- Opérations de renouvellement urbain faisant l'objet d'une convention NPNRU, permettant une meilleure mixité sociale et urbaine, et favorisant le vivre ensemble et la cohésion sociale :
Type de projets attendus → démolition de logements sociaux, requalification ou aménagements d'espaces ou bâtiments publics, reconversion de friches, aménagement de délaissés, etc... ;
- Renforcement de polarités, au travers d'opérations en centres bourgs confortant les centralités :
Type de projets attendus → aménagements de cœur de ville, diversification de fonction des espaces publics, renforcement de l'offre de services, etc... ;
- Développement de l'attractivité touristique et des activités de pleine nature ;
- Soutien aux aménagements et équipements dans le cadre d'Opérations Grands Sites ;
- Opérations en faveur de la cohésion sociale et de la citoyenneté ;

- **Economie circulaire et circuits courts**

- Développement des filières de revalorisation ou de recyclage :
Type de projets attendus → création de recyclerie en lien avec les partenaires locaux, création d'infrastructures de bio méthanisation en lien avec le secteur agricole ou agroalimentaire local, etc... ;
- Relocalisation / production de produits locaux, développement des circuits courts, accès à une alimentation saine, durable et locale et mise en œuvre d'opérations inscrites dans un Programme Alimentaire Territorial :
Type de projets attendus → adaptation des cuisines centrales de restauration collective à l'introduction de produits frais/bio, aménagements permettant l'accueil de marchés locaux, création d'épicerie solidaire, préservation du foncier agricole

- **Biodiversité, protection et économie des ressources**

- Réalisations d'aménagements liés à la préservation de la biodiversité (Espaces Naturels Sensibles, trame verte et bleue, nature en ville...) ;
- Gestion des milieux aquatiques, prévention des inondations ;
- Adduction d'eau potable et assainissement engagés dans une démarche d'économie et de préservation de la qualité de la ressource en eau ;
- Traitement des déchets ménagers et assimilés engagés dans une démarche de valorisation et recyclage.